

XVIèmes Rencontres Professionnelles « Stimulation des plantes en production végétale: mythe ou réalité ? »



ASPECTS RÉGLEMENTAIRES EN FRANCE ET EN EUROPE

ANTOINE HERTH

PARLEMENTAIRE EN MISSION SUR LE BIOCONTRÔLE

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2004: LDTR
 - Définition des zones humides et contrôle de l'introduction de nouvelles espèces
 - Collecte de données épidémiologique par le ministère de l'agriculture
- 2004: Charte de l'environnement
 - Consécration du principe de précaution

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2005: Loi d'orientation agricole
 - Chap.1: améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits
 - Art 21: Evaluation des risques des produits phytos confiée à l'AFSSA avant AMM délivrée par le ministère de l'agriculture
 - Chap.2: Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.
 - Développement de l'agriculture bio
 - Observatoire des distorsions

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2006: Loi sur l'eau
 - Création d'un registre /distribution de produits
 - Encadrement de la publicité
 - Constatation des infractions sur l'usage des phytos
 - Contrôle des matériels d'application
 - Création d'une redevance pour pollution diffuse en remplacement de la TGAP, proportionnelle à la dangerosité des substances
 - Procédure d'homologation simplifiée PNPP

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2007: Grenelle de l'environnement(t-r 3)
 - Retrait des produits les plus préoccupants
 - Réduction de moitié des pesticides...
 - Etat des lieux de la santé des agriculteurs
 - Réorientation de la recherche
 - Programmes spécifiques sur les captages
 - Interdiction des épandages aériens
 - Débat sur la séparation des rôles entre vendeurs et prescripteurs

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2008: Loi de mise en œuvre du Grenelle (1)
 - Art 28: Pratiques agricoles durables dont retrait des substances préoccupantes + objectif de réduire de moitié les phytos « *en accélérant la diffusion de méthodes alternatives* »
 - Encadrement des professions
 - Art 33: Restriction des substances préoccupantes notamment dans les lieux publics

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2010: Loi engagement national / l'environnement(2)
 - Art94: Encadrement de la vente (dont certiphyto)
 - Art95+: Avis AFFSA avant retrait
 - Art100: Elimination des produits sans AMM
 - Art101: Encadrement de la publicité
 - Art106: Concours financier de l'ONEMA pour la réduction des pesticides
 - Art 105: Introduction de macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux dans le cadre de lutte biologique

France: un cadre législatif en forte évolution



- 2010: LMAP
 - Art1Quater: Missions de l'enseignement agricole/DD
 - Art14: Mission de DD pour organismes agricoles
 - Débat sur les distorsions de concurrence
 - Amendements ICPE
 - Amendements PNPP

Europe: le « paquet pesticides » d'octobre 2009



- Nx Règlement CE 1107/2009 (14 juin 2011)
 - Harmonisation des procédures et réduction des délais
 - Approche zonale (3) pour accroître la disponibilité mais AMM toujours accordée par l'Etat
 - Promotion des solutions alternatives, réexamen régulier des produits en vue de leur remplacement par moins dangereux, mesures incitatives pour les produits à faible risque

Europe: le « paquet pesticides » d'octobre 2009



- Directive 2009/128/CE
 - Cadre communautaire pour une utilisation des pesticides compatible avec le DD
 - Principe de la lutte intégrée en privilégiant les méthodes non chimiques
 - Plan d'action national=Ecophyto 2018
- Directive 2009/127/CE
 - Matériel d'application des pesticides
- Règlement (CE) 1185/2009
 - Statistiques sur les pesticides

De la théorie à la pratique: un exercice complexe



- Tendre vers une harmonisation européenne
- Sécuriser et fluidifier les procédures
- Avancer dans la transparence (Grenelle)
- Veiller à la compétitivité
- Développer le travail en réseau
- Elaborer des indicateurs pertinents
- Assurer la formation des acteurs
- Renforcer l'analyse systémique
- Anticiper les impasses par la R&D
- Se préparer à la PAC post 2013